



Concertation estrienne
contre la maltraitance
des personnes âgées

CHARTRE de la bientraitance des personnes âgées de l'Estrie



ATTENDU QUE la maltraitance des personnes âgées engendre des conséquences très importantes qui détériorent significativement leur qualité de vie;

ATTENDU QUE les personnes qui œuvrent auprès des personnes âgées ou qui les côtoient doivent déployer tous les efforts possibles pour mettre fin à la maltraitance et favoriser leur bientraitance;

LA PRÉSENTE CHARTRE PROPOSE AUX PERSONNES QUI ŒUVRENT AUPRÈS DES PERSONNES ÂÎNÉES OU LES CÔTOIENT D'ADHÉRER AUX PRINCIPES SUIVANTS POUR INSPIRER LEURS ACTIONS :

- Nous nous efforçons d'offrir un environnement exempt de maltraitance;
- Nous accueillons les personnes âgées de façon personnalisée en respectant leur histoire, leur dignité, leur rythme et leur singularité;
- Nous communiquons avec les personnes âgées de façon respectueuse en adaptant notre message et en vérifiant la compréhension;
- Nous favorisons l'expression par les personnes âgées de leurs besoins et de leurs souhaits;
- Nous les impliquons dans la planification et le suivi des interventions qui les concernent;
- Nous sommes à l'écoute de leurs besoins évolutifs et sommes ouverts à réajuster nos pratiques;
- Nous soutenons les personnes âgées maltraitées dans leurs démarches par la diffusion d'informations leur permettant de faire des choix libres et éclairés et de développer leur pouvoir d'agir;
- Nous travaillons en partenariat afin d'offrir un filet de sécurité lors de situation de maltraitance;
- Nous convenons d'inclure les notions de prévention, de repérage et d'intervention pour contrer la maltraitance dans les activités de sensibilisation et de formation.

(Nom de l'organisme)

En foi de quoi la VILLE DE BEDFORD
adhère à la charte de la bientraitance envers les personnes âgées de l'Estrie.

Représenté par : [Signature]

Signé à Bedford le 6 août 2020
[Signature] Guy Coulombe
directeur général

EXTRAIT du procès-verbal

d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi le 4 août 2020, à 19h00.

Sont présents :

Mme et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Chantal Fontaine	Normand Déragon
Marie-Eve Brin	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Sont également présents : Guy Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier
et Gisèle Messier, adjointe au greffe

Résolution 20-08-251

Adhésion à la charte de la bientraitance envers les personnes âgées de l'Estrie

Considérant que la maltraitance des personnes âgées engendre des conséquences très importantes qui détériorent significativement leur qualité de vie ;

Considérant que les personnes qui œuvrent auprès des personnes âgées ou qui les côtoient doivent déployer tous les efforts possibles pour mettre fin à la maltraitance et favoriser leur bientraitance ;

Considérant que la charte de la bientraitance des personnes âgées de l'Estrie propose aux personnes qui œuvrent auprès des personnes âgées ou les côtoient d'adhérer aux principes suivants pour inspirer leurs actions :

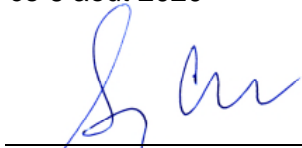
- S'efforcer d'offrir un environnement exempt de maltraitance ;
- Accueillir les personnes âgées de façon personnalisée en respectant leur histoire, leur dignité, leur rythme et leur singularité ;
- Communiquer avec les personnes âgées de façon respectueuse en adaptant notre message et en vérifiant la compréhension ;
- Favoriser l'expression par les personnes âgées de leurs besoins et de leurs souhaits;
- Impliquer les personnes âgées dans la planification et le suivi des interventions qui les concernent ;
- Être à l'écoute de leurs besoins évolutifs et sommes ouverts à réajuster nos pratiques ;
- Soutenir les personnes âgées maltraitées dans leurs démarches par la diffusion d'informations leur permettant de faire des choix libres et éclairés et de développer leur pouvoir d'agir ;
- Travailler en partenariat afin d'offrir un filet de sécurité lors de situation de maltraitance ;
- Convenir d'inclure les notions de prévention, de repérage et d'intervention pour contrer la maltraitance dans les activités de sensibilisation et de formation.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise l'adhésion à la charte de la bientraitance envers les personnes âgées de l'Estrie.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme
ce 6 août 2020



Guy Coulombe
Directeur général et secrétaire-trésorier

Ce procès-verbal ne sera officiel qu'après son adoption par le conseil lors de la prochaine séance régulière.